



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 21 avril 2009 — N° 19

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 08.

Moment de recueillement

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La 9^e édition du Règlement de l'Assemblée nationale et autres règles de procédure, en versions anglaise et française.

(Dépôt n° 245-20090421)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53, 116 (1) et 188 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale adopte à titre de règles de procédure permanentes le Règlement de l'Assemblée nationale et les Règles de fonctionnement, tels que contenus dans le document « Règlement et autres règles de procédure » déposé aujourd'hui;

QU'elle ordonne que ces règles de procédure entrent en vigueur et régissent tous ses travaux dès l'adoption de la présente motion;

QU'elle ordonne que les règles de procédure indiquées en annexe à la présente motion prennent effet à la date correspondante prévue dans ladite annexe;

QU'elle ordonne que les dispositions remplacées cessent d'être en vigueur au moment où les règles de procédure prévues dans ledit document et ladite annexe prennent effet.

La motion est adoptée.

21 avril 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

Un document intitulé *Reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire et répartition des mesures entre les députés de l'opposition pour la durée de la 39^e législature*.

(Dépôt n° 246-20090421)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53, 84 et 188 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE les députés affiliés à l'Action démocratique du Québec constituent, dès l'adoption de la présente motion, un groupe parlementaire selon les modalités contenues dans le document intitulé « Reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire et répartition des mesures entre les députés de l'opposition pour la durée de la 39^e législature » déposé aujourd'hui;

QUE les modalités contenues dans ledit document aient préséance sur toute disposition incompatible du Règlement et des Règles de fonctionnement de l'Assemblée;

QUE la présente motion devienne un ordre de l'Assemblée pour la durée de la 39^e législature et ce, malgré la clôture de la session.

La motion est adoptée.

Présentation de projets de loi

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53, M. Dupuis, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 36 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives

21 avril 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 232 du Règlement, la motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 36.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53, 236 et 237 du Règlement, M. Dupuis, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 36 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 36 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

21 avril 2009

Le projet de loi n° 36 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 230 du Règlement, M. Dupuis, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 36 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, M. Picard, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) font quelques commentaires à l'occasion de l'adoption du nouveau Règlement de l'Assemblée nationale.

M. le président fait également quelques commentaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. le président dépose :

Un document explicatif concernant la Réforme parlementaire 2009;
(Dépôt n° 247-20090421)

Des notes explicatives concernant la reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire.
(Dépôt n° 248-20090421)

21 avril 2009

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, dépose :

Le rapport des activités du bureau du Commissariat aux incendies de la ville de Québec, pour l'année 2008;

(Dépôt n° 249-20090421)

Le rapport annuel de gestion de la Commission d'accès à l'information, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

(Dépôt n° 250-20090421)

M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement du Québec, accompagné de renseignements additionnels, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

(Dépôt n° 251-20090421)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 21 avril 2009, que lui a adressée Mme Sylvie Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, l'informant de la nomination de M. Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière, à la fonction de leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition.

(Dépôt n° 252-20090421)

21 avril 2009

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 9 avril 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 253-20090421)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Blanchet (Drummond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 599 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement de l'Université du Québec à Montréal.

(Dépôt n° 254-20090421)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 20 avril 2009, que lui a adressée M. Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, concernant l'octroi par la Ville de Montréal d'un contrat au consortium Génieau.

(Dépôt n° 255-20090421)

21 avril 2009

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane), M. Dupuis, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de madame Karine Blais, originaire de Les Méchins, décédée en Afghanistan le 13 avril dernier.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Simard (Richelieu), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne que ce mardi 21 avril 2009 est Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Drainville (Marie-Victorin), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

21 avril 2009

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'hémophilie qui avait lieu le 17 avril dernier sous le thème : « Solidaires pour votre bien-être ».

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Dutil, ministre du Revenu, Mme Doyer (Matapédia), et M. Deltell (Chauveau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite le gagnant de l'édition 2009 de Star Académie, M. Maxime Landry, un fier Beauceron de Saint-Gédéon; qu'elle souligne sa détermination, son courage et sa persévérance à développer son talent; que ses efforts et son travail puissent servir d'exemples et d'inspiration pour les jeunes de tout le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude des programmes 1, 2 et 3 des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre et compléter l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude des programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 7 des crédits budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude des programmes 2, 3, 4 et 6 des crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire;

21 avril 2009

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude du programme 4 des crédits budgétaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

À 15 h 42, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 avril 2009, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 10 avril 2009, à 15 h 49, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 202 Loi concernant la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada

Le mardi 21 avril 2009, à 14 h 41, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 36 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives

Le Président

YVON VALLIÈRES